

DGS-Urgent

DATE: 30/06/2021 **REFERENCE:** DGS-URGENT N°2021-65 TITRE: MALADIE A DECLARATION OBLIGATOIRE: INFECTION PAR LE VIRUS DE L'ENCEPHALITE A TIQUE ET INFECTION PAR LE VIRUS WEST-NILE Professionnels ciblés ☐ Tous les professionnels ☑ Professionnels ciblés (*cf. liste ci-dessous*) ☐ Chirurgien-dentiste □ Audioprothésiste ☐ Podo-Orthésiste □ Ergothérapeute ☐ Autre professionnel de santé ☐ Sage-femme ☐ Manipulateur ERM ☐ Orthopédiste-Orthésiste □ Diététicien ⊠ Médecin-autre spécialiste ☐ Pédicure-Podologue ☐ Pharmacien □Infirmier ☐ Opticien-Lunetier ☐ Psychomotricien □ Orthoptiste ☐ Masseur Kinésithérapeute ☐ Orthoprothésiste ⊠ Médecin généraliste ☐ Orthophoniste **⊠** National □ Territorial Zone géographique Mesdames, Messieurs, Deux nouvelles arboviroses sont inscrites sur la liste des maladies à déclaration obligatoire (DO). Infection par le virus West-Nile (virus du Nil occidental). Cette arbovirose, dont les formes neuro-invasives (principalement méningites et méningoencéphalites) font la gravité, s'étend en Europe. Elle reste rare en France (quelques cas sur le pourtour méditerranéen) mais le risque augmente sur le territoire national. Le réservoir est animal (aviaire) et les vecteurs sont des moustiques communs du genre Culex, actifs entre le 1er juin et le 30 novembre. La clinique est fréquemment pauci ou asymptomatique et la découverte d'un cas est signe d'une circulation déjà installée localement. Du fait d'une virémie courte et peu intense, le virus n'est pas transmis de l'homme au moustique. C'est en premier lieu le risque de transmission par la greffe et la transfusion qui justifie le signalement rapide des cas, préalable indispensable à la mise en œuvre de mesures de contrôle. La RT-PCR et la sérologie sont inscrites à la nomenclature (arboviroses). Infection par le virus de l'encéphalite à tiques. Les cas sont le plus souvent consécutifs à une piqûre de tique, très rarement à une exposition alimentaire (lait cru ou fromage au lait cru de chèvre ou de brebis). La DO va permettre une surveillance plus précise de cette pathologie probablement sous diagnostiquée et dont l'incidence augmente en Europe et en France, ainsi que la détection plus rapide des foyers d'origine alimentaire ou environnementale. La liste des MDO et les formulaires Cerfa sont accessibles à : https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-a-declarationobligatoire/liste-des-maladies-a-declaration-obligatoire Pr. Jérôme Salomon Directeur Général de la Santé

Pour en savoir plus:

HCSP AVIS relatif à l'inscription à la liste des maladies à déclaration obligatoire de l'infection due au virus West-Nile, 7 février 2020 https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=843

HCSP Avis relatif à l'inscription de l'encéphalite à tiques sur la liste des maladies à déclaration obligatoire, 5 juin 2020 https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=856

SpF, dossier encéphalite à tiques : https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-prevention-vaccinale/encephalite-a-tiques

SpF, dossier virus West-Nile : https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/west-nile-virus